

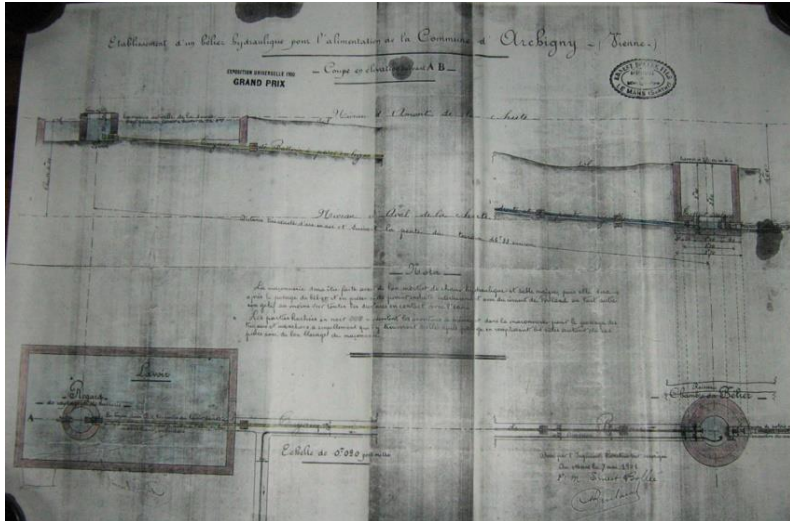
Le lavoir d'Archigny

Si vous venez à Archigny, prenez la rue Charles Clerté qui sépare la place en deux et descendez la jusqu'au virage. Ne tournez pas, continuez tout droit et descendez la raide «côte de la fontaine » qui joint la route menant au hameau de Traînebot. Dans le bas de la côte, là où autrefois s'étaient des chènevières irriguées par les sources, vous trouverez le lavoir. Il est situé sur la parcelle BC 343 du cadastre du Grand-Châtellerault.

À proximité, profitant des sources qui sourdent, l'arboretum propose l'ombre de diverses essences et rejoint par un sentier les zones humides et le bassin de pêche.

Le lavoir faisait autrefois partie d'un ensemble hydraulique. En effet, un bélier de marque Bollée fut construit en 1901 sur le pré de la fontaine appartenant à Henri Dumonteil, archignois – montant de la souscription : 25 francs. Ce bélier était alimenté par la source du lavoir et acheminait l'eau jusqu'à une citerne installée derrière l'église, dans le haut bourg. De cette citerne des conduits alimentaient une fontaine et un abreuvoir situés sur la place. Le bélier a été arrêté en 1958, remplacé par une alimentation électrique. L'adduction d'eau générale par le syndicat s'est faite en 1959 sur toute la commune.

Le bélier, actuellement au fond d'un puits d'environ 5 m de profondeur, ne fonctionne plus mais est accessible.

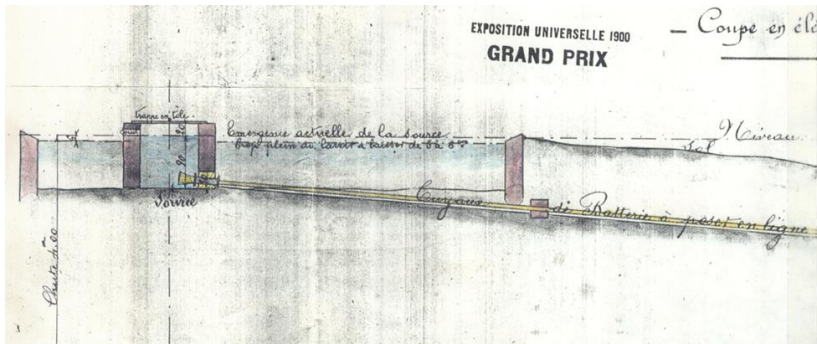


Archigny, plan du béliet Bollée 1901, coll. HPA

Source et captage

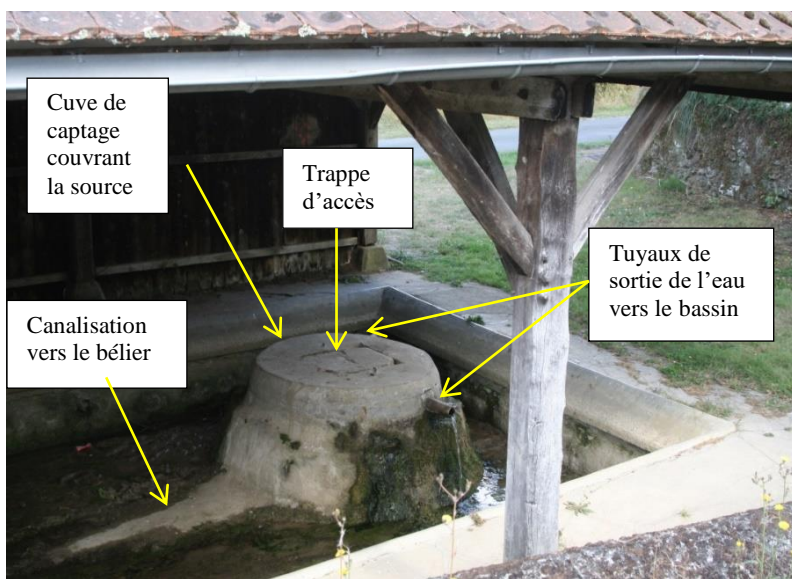
Le lavoir est alimenté par une source émergeant *a priori* de la vallée sèche du hameau des Flammes.

Elle est couverte et captée comme présentée sur le schéma de la société Bollée ci-après.



Archigny, schéma du captage de la source et lavoir sélectionné en 1901 pour la mise en place du béliet, coll. HPA

Nous voilà donc dans cette descente assez accentuée connue sous le nom de « la côte de la fontaine ». Combien de lavandières l'ont elles descendue et montée avec leur lourde brouette chargée de linge ? Au pied de la côte a été aménagé un grand lavoir : « le lavoir du bourg ». Une source, « la fontaine du bourg » y avait deux fonctions. D'une part, de 1901 à 1959, elle permettait le fonctionnement d'un béliet approvisionnant un château d'eau situé derrière l'église. Ce château d'eau était relié à un bassin sur la place et aux robinets répartis dans les différents quartiers. D'autre part, elle alimentait le bassin d'un grand lavoir. À ces fins, une demi-citerne de béton de 1,30 m de profondeur a été construite sur la source. Cette construction avait l'avantage d'isoler la source de toute souillure extérieure avant d'être canalisée vers le béliet. L'eau ne pouvant s'écouler normalement, la captation la contraignait à sortir par deux tuyaux pour assurer 70 centimètres d'eau dans le bassin.



Vue de la cuve de captage sur le côté ouest du lavoir, © J.-C. Cardinaux



Intérieur de la cuve, © JCC

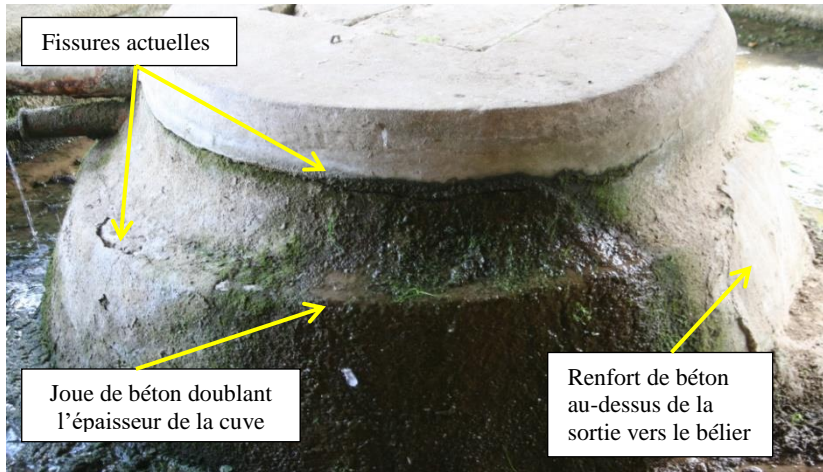
Trappe d'accès à la cuve à demi ouverte, © JCC



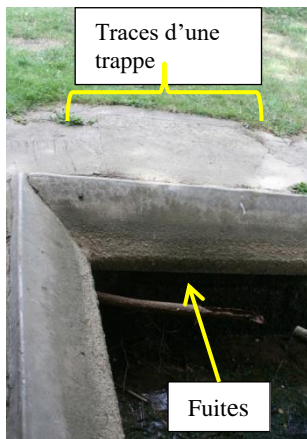
Le niveau de l'eau montant de 1,10 m permet sa sortie par deux tubes pour alimenter le lavoir. Un tuyau d'assez gros diamètre, coudé en angle droit, est ce qu'il reste d'une

installation avec une pompe électrique. Cette dernière avait été installée pour alimenter le bassin de la place quand le béliet a été arrêté, en 1958, juste avant l'adduction d'eau.

Aujourd'hui la cuve de captage est très fissurée provoquant de nombreuses fuites. Ce phénomène n'est pas récent. En effet, la base de la cuve est entourée d'une ceinture de béton d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Cette construction devait à la fois aider à stabiliser la cuve de captage et en boucher les fissures. On devine facilement les contraintes de pression auxquelles l'ensemble est soumis en particulier en période de crues.



Vue de la cuve de captage et de ses fissures, © JCC



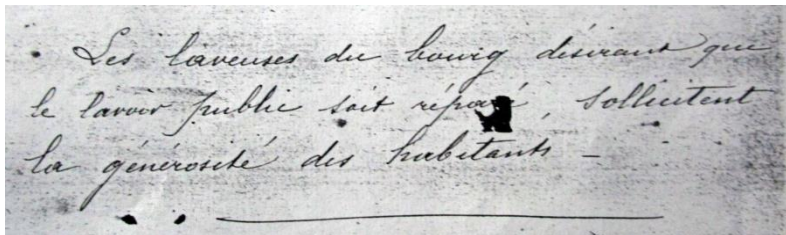
Trappe et fuites au bord du bassin, © JCC

Dans l'angle ouest, coté route, on devine les traces d'une trappe qui a été condamnée. Des fuites importantes d'eau sont visibles sur environ 1,50 m sous la planche à laver en face de cette trappe. Cette trappe et ces fuites demeurent sans explications.

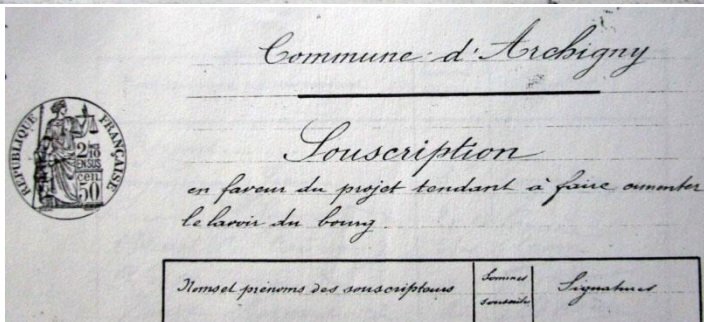
Description du lavoir

Le lavoir est composé d'un seul bassin de forme rectangulaire, mesurant 8 mètres de longueur et 4 mètres de largeur.

Le fond est en ciment ainsi que sa margelle. Celle-ci est inclinée et d'un seul tenant, courant sur tout le pourtour du bassin. L'évacuation des eaux se fait par un goulot de trop-plein et une vanne. Les abords du bassin sont également cimentés. Avant 1901, le lavoir devait n'être qu'une « fosse à laver » comme il s'en trouve dans presque tous les hameaux de la commune et servait certainement aussi d'abreuvoir pour le bétail. En mai 1901, profitant des travaux d'installation du bélier pour alimenter le bourg en eau potable, les laveuses du bourg s'adressèrent aux habitants et une souscription, lancée *en faveur du projet tendant à faire cimenter le lavoir du bourg*, rapporta la somme de 196,50 francs pour 65 souscripteurs.



Les laveuses du bourg desirant que le lavoir public soit réparé, sollicitent la générosité des habitants -

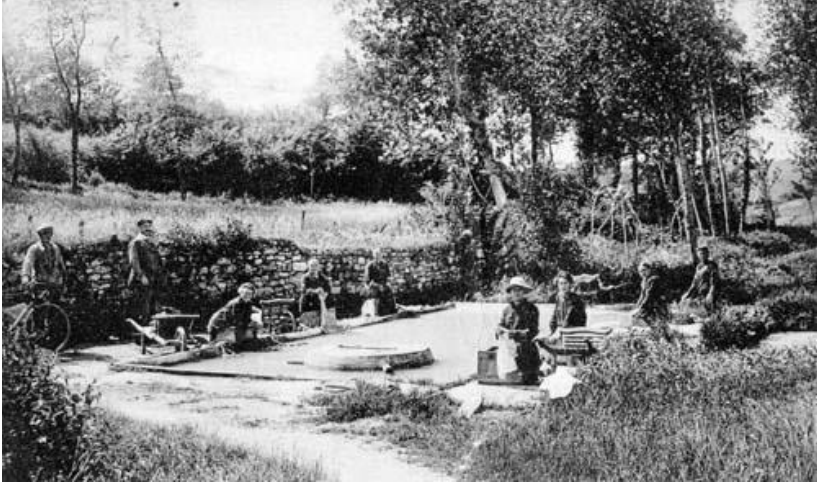


Commune d'Archigny

Souscription
en faveur du projet tendant à faire cimenter
le lavoir du bourg

Noms et prénoms des souscripteurs	Somme versée	Signature
-----------------------------------	--------------	-----------

Archigny, souscription pour cimenter le lavoir, coll. HPA



Archigny, le lavoir du bourg cimenté en 1902 et ses lavandières. Le système de captage de la source est visible au milieu du lavoir, CPA coll. HPA

Des années passent avant que les lavandières, agenouillées dans leur « cassette », le « batoué » à la main, puissent être abritées !

Le 30 juin 1929, le maire d'Archigny, Ferdinand Hélie, donne connaissance au conseil municipal d'une souscription en faveur de la construction d'un hangar sur le lavoir. Souscription acceptée pour des travaux pendant l'exercice de 1930 où une somme de 3 000 francs est prévue au budget pour la réparation des ciments entourant le lavoir qui, nécessairement, doit être effectuée avant la construction du hangar.

Lors de la session du 27 avril 1930, le conseil accepte les devis et cahier des charges concernant la construction d'un hangar sur le lavoir communal, ceci en conformité des crédits disponibles. Le montant du devis est de 6 911 francs.

Mais le 12 octobre 1930, des réparations urgentes sont à effectuer au lavoir communal. Le devis, présenté par M. Doucet, cimentier, est de 1 495 francs. Après délibération, le conseil accepte le devis et décide de faire exécuter les travaux

le plus rapidement possible. La somme de 1 495 francs est à prendre au budget additionnel 1930, prévu à cet effet.

La toiture est en bâtière, c'est-à-dire à deux pans, et couverte de tuiles mécaniques. En 1990 elle a été refaite et les gouttières ont été changées par l'entreprise Mauduit, artisan d'Archigny. Les tuiles mécaniques ont été remplacées par d'autres tuiles mécaniques. Elle repose sur une charpente en bois que portent des poteaux également en bois fixés sur des dèes en ciment.

Le lavoir n'est fermé que sur une longueur, une largeur et un pignon, par des planches de bois enduites de grésil. Le dernier traitement date de 1980.

État actuel

Le lavoir est entretenu par les employés communaux.

On peut qualifier sa source de pérenne car coulant sans interruption, même si par intermittence son débit varie en fonction de la pluviométrie.

Lors de notre passage le 20 août 2020, nous avons constaté un petit débit d'eau s'écoulant du système de captage, avec seulement un fond d'eau dans le bassin envasé et boueux. Nous avons fait une seconde visite le 1^{er} septembre pour ouvrir le captage et en vérifier le fonctionnement. Après débouchage d'un tuyau d'écoulement de trop plein, l'eau coule alors plus fort.

L'eau du bassin, dont la profondeur maximum est de 0,70 m, s'écoule par la vanne aujourd'hui reliée par une buse à un regard de captage des eaux.

Situé en bordure de route, à proximité de l'arboretum et des plans d'eau, le lavoir est aisément accessible.

Ce lavoir porte plusieurs dénominations : *La Fontaine du bourg* ou *Le lavoir de la fontaine* ou *Le lavoir du bourg*.



Archigny, lavoire du bourg bassin plein, © *M. Marasse*



Archigny, lavoire du bourg bassin vide, © *MM*

Souvenirs

Tous les lundis matin Marius Savigny, garde-champêtre, devait curer le béliet envasé et le lavoir encrassé par les lessives des lavandières. Il sera libéré de cette charge lors de l'adduction d'eau dans toutes les maisons, en 1959.

1922 : des plantations ont été faites autour du lavoir.

1923 : des photos et documents ont été affichés à l'intérieur du lavoir.

Voir nos ouvrages « Archigny dans la Grande Guerre » et Souvenirs d'Archigny 1939-1945.